

DISSOLUTION CONFUSION TRANSFRONTALIÈRE : SECTEUR DU CONTRÔLE AUTOMOBILE

ARRÊT DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES.

Les différents acteurs :

○ Une société en liquidation judiciaire :
La **SARL FC Control** , exerçant une activité dans le domaine du contrôle automobile, domiciliée à Montreuil.

○ Un associé venant aux droits de la SARL FC Control :
La société de droit allemand **RM 2845 Vermögensverwaltung GmbH**, domiciliée à Munich.

○ L'huissier de justice : l'**URSSAF**

Les faits :

Suite à l'assignation de la **sarl FC Control** par l'**URSSAF**, la société **RM 2845 Vermögensverwaltung GmbH** est intervenue **volontairement** à l'instance, sans que le tribunal n'en fasse pas mention dans le jugement.

Le **Tribunal de commerce de Versailles** a ensuite constaté que la **Sarl FC Control** était dépourvue de la personnalité juridique depuis le 5 janvier 2009, et a déclaré l'action de l'**URSSAF** irrecevable.

La **Sarl FC Control** exerçant son activité dans le domaine du contrôle automobile, a ainsi fait l'objet d'une dissolution-confusion transfrontalière au sein de son associée unique, la société de droit allemand **RM 2845 Vermögensverwaltung GmbH** ; la publicité de cette opération a été faite le 1 décembre 2008 dans un journal d'annonces légales.

Pour obtenir l'arrêt de la Cour d'appel dans sa totalité cliquez ici : [ARRET CA VERSAILLES 11 12 2012 FC CONTROL](#)